Опубликовано на Швейцария: новости на русском языке (https://nashagazeta.ch)

Les abandonnés

19.06.2026.

Samuel Paty, professeur (1973-2020)

Le 17 octobre 2020, lorsque cette terrible nouvelle est devenue publique, j'ai publié – alors encore sur la plateforme du journal *Le Temps* et uniquement en français – un texte que je souhaite aujourd'hui reproduire intégralement, car les sentiments qu'il exprimait n'ont pas changé. Le voici.

« Je ne peux pas rester silencieuse face à la nouvelle que j'ai appris en me levant ce samedi maussade, ce samedi du 21 siècle. Le siècle d'une avancée technologique sans précèdent mais clairement pas celui de(s) Lumière(s). Car il est bien sombre, notre siècle, et pas qu'à cause du Covid-19.

Un prof d'histoire se fait décapiter sur la voie publique, non loin de son collège près de Paris, la ville des Lumières par définition. Son crime ? Il a montré à ses élèves des dessins faisant la satire de Mahomet lors d'un cours sur la liberté d'expression. Cela nous ramène à presque cinq ans en arrière – à la tuerie de la rédaction de Charlie Hebdo, en janvier 2015. Le procès est toujours en cours.

Je peux comprendre le prof qui, surtout dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, a voulu expliquer à ses élèves, qui étaient trop jeunes il y a cinq ans, le cœur du sujet, dans le sens figuratif. Et il a pris des précautions en prévenant l'audience que les images sont

choquantes et en invitant les plus sensibles de sortir de la classe. Le résultat – c'est son propre cœur qui s'est arrêté de battre, dans le sens littéral.

Pourquoi suis-je tellement touchée ? Est-ce parce que l'assaillant est né à Moscou, comme moi ? Est-ce parce qu'il avait 18 ans, comme mon fils ? Ou bien parce qu'en quelque sort les enseignants, surtout les enseignants des sciences humaines, et les journalistes, nous faisons la même chose : nous passons l'information, nous posons des questions, nous semons le doute. Et tout cela fâche les gens pleins des certitudes !

Je me demande comment se sentent aujourd'hui les parents qui ont porté plainte contre ce professeur – j'espère qu'ils se posent des questions, j'espère qu'ils doutent ! Je me demande aussi comment se sent leur enfant dont la sensibilité ils prétendait vouloir protéger et qui maintenant doit affronter ses camarades.

Oui, les mots blessent, et il faut bien les choisir. Ils blessent, mais ils ne tuent pas. Les couteaux, les balles – ils tuent, eux. « Au commencement était la Parole et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu ». Tout le monde, chrétien ou pas, connait ses mots. Le don du Parole nous est donnée – par le Dieu, par le nature, que chacun choisit la source. Mais ce don magnifique qui nous distingue des animaux, nous l'avons. Pourquoi n'en profitons-nous pas pour s'expliquer, pour se comprendre ? Pourquoi certains représentants de la race humains se comportent comme des animaux ? Aucune idéologie, aucune religion, aucune conviction ne peut justifier un tel comportement.

Le monde sans questions, sans doute, ne serait-il pas merveilleux et tellement plus facile à vivre ? Et non, car cela serait un monde sans réflexion, sans émotions, sans tête. Un monde décapité. Veut-on passer à nos enfants un monde décapité ?! »

Oui, malheureusement, « l'accent russe » n'est pas seulement associé à Pouchkine ou à Rachmaninov.

Cette publication a suscité de nombreuses réactions, que vous pouvez consulter ici. Bien qu'ayant cessé de collaborer avec la plupart de ses blogueurs, *Le Temps* a conservé leurs textes en ligne. Je n'en citerai qu'une, la toute première :

« Pourquoi ne faites-vous pas un tour sur snapchat, Tiktok ou twitter ? Vous verrez de très nombreuses personnes se réjouir de ce crime abominable !

Le problème n'est plus la liberté d'expression, mais la fin d'une ère occidentale. Le pétrole est en chute, les réserves s'épuisent… notre civilisation occidentale s'éteint et nos successeurs avancent leurs pions. Que ce soient les Chinois, les Indiens, les fanatiques religieux… tous se préparent. Et la guerre qui les départagera sera en Europe…

Chacun avec leurs armes, ils avancent leurs pions. Cet après-midi, j'ai peur pour mes enfants et leur (non) avenir… »

Cette affaire a naturellement suscité un immense retentissement médiatique et public. Comme toujours lorsqu'il est question d'une mort violente. Ou, pour le dire plus simplement, lorsqu'il y a un cadavre.

Près de six ans ont passé. Entre-temps, nous avons appris que tout était parti d'un mensonge : une élève, connue pour son comportement difficile et ses absences répétées, a calomnié son professeur. Elle n'avait même pas assisté au cours en question, mais avait raconté à son père une histoire inventée selon laquelle l'enseignant aurait exclu les élèves

musulmans de la classe. Nous avons appris que le meurtrier s’appelait Abdoullakh Anzorov et qu’il avait obtenu le statut de réfugié en France. Que cinq collégiens l’avaient aidé à identifier Samuel Paty devant son établissement, contre rémunération : 300 euros au total. Dix fois trente deniers d’argent.

À Paris, deux procès retentissants ont eu lieu. Le premier, en décembre 2023, concernait les mineurs. Six adolescents étaient jugés : les cinq collégiens qui avaient aidé le meurtrier à repérer Samuel Paty et la jeune fille à l’origine de la fausse accusation. Tous ont été reconnus coupables, mais les peines sont restées légères en raison de leur âge, entre 13 et 15 ans au moment des faits. Elles allaient de quatorze mois avec sursis à deux ans d’emprisonnement, dont six mois sous bracelet électronique pour le seul mineur condamné à une peine effective. Quant à la jeune fille à l’origine de toute l’affaire, elle a été reconnue coupable de dénonciation mensongère et de diffamation et condamnée à dix-huit mois avec sursis.

En décembre 2024, la cour d’assises spéciale de Paris a reconnu coupables les huit accusés adultes. Pour les juges, l’assassinat de Samuel Paty n’était pas seulement le fait du terroriste lui-même, mais le résultat d’une campagne de haine organisée qui avait progressivement créé un climat hostile autour de l’enseignant. Brahim Chnina, le père de l’élève qui avait diffusé sur les réseaux sociaux de fausses accusations contre Samuel Paty et lancé de fait la campagne de harcèlement, a été condamné à treize ans de réclusion. Abdelhakim Sefrioui, militant islamiste et prédicateur qui avait activement attisé cette campagne, a été condamné à quinze ans de prison. Il était connu des services de renseignement français et figurait depuis longtemps dans le fichier S, qui recense les personnes considérées comme susceptibles de représenter une menace pour la sécurité de l’État. Deux proches du meurtrier, qui l’avaient aidé à se procurer des armes et du matériel, ont été condamnés à seize ans de réclusion chacun. Les autres prévenus ont écopé de peines allant d’un à cinq ans d’emprisonnement pour propagande, diffusion de contenus radicaux ou relations avec le terroriste. L’auteur de l’assassinat, lui, n’a jamais comparu devant un tribunal : Abdoullakh Anzorov a été mortellement blessé par la police quelques minutes seulement après avoir commis son crime. Selon les éléments de l’enquête révélés par *Le Parisien*, sa radicalisation islamiste n’avait été ni silencieuse ni soudaine : prosélytisme au sein de sa famille, rejet des femmes, messages faisant l’apologie du djihad et contacts avec des individus présents dans la zone syro-irakienne en témoignaient.

Mais l’histoire ne s’est pas arrêtée là. Quatre condamnés ont fait appel. Le procès en appel s’est ouvert à Paris le 26 janvier 2026 et s’est poursuivi jusqu’au 2 mars. Le parquet a demandé un alourdissement de certaines peines, allant jusqu’à vingt ans pour Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui. L’avocat Francis Vuillemin a développé la ligne de défense suivante : même si Samuel Paty avait proposé aux élèves qui le souhaitaient de quitter la salle avant la présentation des caricatures, le simple fait de s’adresser à eux en tant que musulmans constituait une atteinte au principe d’égalité au sein de l’école républicaine. Cette stratégie a partiellement porté ses fruits : la peine de Brahim Chnina a été réduite de treize à dix ans, tandis que celles des deux amis du meurtrier ont été ramenées de seize à six et sept ans respectivement. La condamnation d’Abdelhakim Sefrioui à quinze ans de prison a en revanche été confirmée. Celui-ci a continué à soutenir qu’il s’était contenté « d’informer le public » et qu’il ne portait aucune responsabilité morale dans les conséquences de sa campagne contre l’enseignant.

L’arrêt de la cour d’appel a suscité l’incompréhension et relancé de vifs débats dans les médias. Beaucoup ont alors eu le sentiment que, une fois encore, c’était Samuel Paty lui-même qui se retrouvait sur le banc des accusés.

À ce moment-là, le film de Vincent Garenq était déjà terminé, raison pour laquelle le procès en appel n'y figure pas. Présenté hors compétition au dernier Festival de Cannes, il est sorti en salle le 3 juin et a suscité des débats proches de ceux qui avaient accompagné la

tragédie six ans plus tôt. Certains ont même réclamé son interdiction, au motif qu'il présenterait les musulmans sous un jour défavorable. Beaucoup de ces critiques, à en juger par leurs déclarations, n'avaient manifestement pas pris le temps de voir le film. Le film montre aussi des parents musulmans qui ont tenté de soutenir Samuel Paty et d'enrayer la campagne menée contre lui. Quand on mesure ce que peut représenter la pression communautaire, on ne peut qu'admirer leur courage civique. Hélas, leur voix s'est révélée trop faible.

Vincent Garenq n'est pas un novice de ce cinéma qui emprunte beaucoup au journalisme d'investigation. Il avait déjà signé deux films inspirés d'affaires judiciaires et politico-financières réelles : *L'Enquête* (l'affaire Clearstream) et *Présumé coupable* (l'affaire d'Outreau).

Dans ce nouveau film, où le meurtrier n'apparaît qu'à la toute fin, la chaîne des événements qui a conduit Anzorov jusqu'à sa victime est reconstituée avec sobriété, sans dramatisation excessive ni effets spectaculaires – le spectateur ne voit jamais la tête décapitée de l'enseignant. Du mensonge d'une élève à l'emballement des réseaux sociaux, de la campagne de harcèlement à l'activisme islamiste puis à l'aide logistique apportée au futur assassin, tout s'enchaîne avec une rapidité vertigineuse, en l'espace de onze jours seulement.

À mes yeux, cette retenue constitue l'une des principales qualités du film. Le rôle de Samuel Paty est interprété avec beaucoup de justesse par Antoine Reinartz, qui a d'ailleurs étudié à la Haute école des arts de la scène de Lausanne.

La question essentielle que pose Vincent Garenq n'est pas : « Pourquoi Anzorov a-t-il assassiné Samuel Paty ? », mais bien : « Pourquoi personne n'a-t-il arrêté le processus avant qu'il n'atteigne Anzorov ? » C'est pourquoi l'affaire Samuel Paty est souvent considérée non seulement comme un attentat terroriste, mais aussi comme une tragédie de la responsabilité collective. L'enseignant n'a été protégé ni par certains de ses collègues, qui se sont empressés de prendre leurs distances, ni par son administration, ni par les institutions, ni par une société qui a laissé le mensonge se propager plus vite que la vérité.

Mais Samuel Paty n'a pas été abandonné seulement durant les onze derniers jours de sa vie. À en juger par le déroulement du procès en appel, six ans plus tard, et par les réactions suscitées par le film, certains continuent de chercher sa part de responsabilité dans son propre assassinat. Le titre même de ce film essentiel, *L'Abandon*, renvoie à un profond sentiment d'échec, à la fois institutionnel et humain. Lorsque la responsabilité devient « collective », elle finit par n'être assumée par personne.

Samuel Paty n'avait aucune intention de devenir un héros. Il voulait apprendre à ses élèves ce que tous les bons enseignants en sciences humaines s'efforcent de transmettre : poser des questions, vérifier les faits, douter de ce qui paraît évident. Six ans après sa mort, cette leçon n'a rien perdu de son actualité.

Des fleurs déposées devant le collège où enseignait Samuel Paty © Silanoc/Wikipedia
terrorism en Europe

Source URL: *https://rusaccent.ch/blogpost/les-abandonnes*